

Communiqué de presse
28 février 2020

L'ADEME Ile-de-France poursuit son programme d'expérimentation de l'approche systémique de la transition écologique, en lançant l'AMI « Vers une innovation low-tech en Ile-de-France »

Depuis des décennies, de nombreuses réflexions sont menées sur les technologies dites « durables » et accessibles à tous. Dans une optique de durabilité, les innovations « low-tech », par opposition au « tout high-tech », sont une démarche visant à questionner nos besoins réels et développer des démarches les moins intensives et complexes en technologie. Pour accompagner les entreprises et les territoires franciliens à s'inscrire dans cette dynamique et à créer leur récits sur l'innovation « low-Tech », l'ADEME Ile-de-France lance l'AMI « vers une innovation low-tech en Ile-de-France ». Un budget global de 500 000 euros sera consacré pour 2020.

Le « low-tech », une approche systémique des technologies repensées au regard des usages réels et de leur capacité à produire de la résilience territoriale

L'innovation « low-tech » prend comme point de départ l'usage et la durabilité en repensant l'innovation d'abord sous contrainte de ressources puis, éventuellement, sous contrainte de coût, **pour développer des produits et des services plus simples, plus sobres en ressources et en énergie, plus facilement recyclables, sans perte de matière et mieux proportionnés aux besoins satisfaits.** Elle peut aussi **conduire à se passer du produit ou du service lui-même par une transformation sociétale ou organisationnelle** (la production locale pour éviter le transport, etc.).

>> Elle vise donc à construire une démarche plus globale, plus systémique, davantage centrée sur les usages, dans un souci de qualité, de soutenabilité et de résilience maximales.

L'ADEME Ile-de-France impulse les projets franciliens qui s'inscrivent dans une démarche « low-tech »

L'AMI aidera des projets implantés en Ile-de-France s'inscrivant dans une démarche « low-tech » pour l'un ou plusieurs des cinq axes thématiques suivants :

- **Axe 1** : les systèmes de mobilités des personnes et des marchandises

Exemples : développement d'un véhicule motorisé (électrique ou éventuellement thermique) de moins de 500 kg, d'un vélo-mobile, etc.

- **Axe 2** : les systèmes bâtis existants et neufs

Exemples : intensification de l'occupation et des usages des surfaces bâties existantes (en particulier dans un objectif de fin d'artificialisation des sols), bâtiment frugal, etc.

- **Axe 3** : les systèmes de gestion des ressources dont les systèmes agricoles et alimentaires

Exemples : objets, services, pratiques ou usages sobres en ressources, à faibles impacts environnementaux et moins complexes, etc.

- **Axe 4** : les systèmes numériques



Exemples : sobriété sur l'usage¹ et sur la quantité et la durée de vie des terminaux, la conception et l'exploitation des logiciels, des pages internet, formation aux pratiques de sobriété digitale, développement de communs ouverts et interopérables (données, logiciels, plateformes expérimentales, etc.) etc.

- **Axe 5 : les systèmes organisationnels**

Exemples : modes d'organisation et d'exploitation, forme juridique, taille, échelles favorables à la mise en œuvre d'une démarche « low-tech », caractérisation des métiers et des filières professionnelles « low-tech », définition de parcours de reconversion professionnelle vers des métiers et emplois « low-tech », etc.

A noter que l'AMI porte sur des projets visant l'ensemble de la région Ile-de-France mais ils pourront aussi présenter une complémentarité et une reproductibilité d'un territoire francilien à un autre et/ou constituer des retours d'expérience d'intérêt international (notamment pour les autres régions monde).

L'AMI se déroule sur l'année 2020 à travers deux sessions annuelles :

SESSION 1 - Dépôt des candidatures : du 28 février 2020 au 14 mai 2020
SESSION 2 - Dépôt des candidatures : du 15 septembre au 15 décembre 2020

>>> Vous pouvez vous inscrire sur la plateforme : <http://appelprojets.ademe.fr>

Service de presse ADEME IDF

Tiphaine Armand : 06 25 28 64 28 - tiphainearmand@havas.com

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

¹ Voir notamment le guide pratique de l'ADEME sur la face cachée du numérique (<http://www.ademe.fr/face-cachee-numerique>) ou le rapport du projet « Lean ICT » du Shift Project sur les impacts environnementaux du numérique et ses usages : <http://theshiftproject.org/lean-ict/>